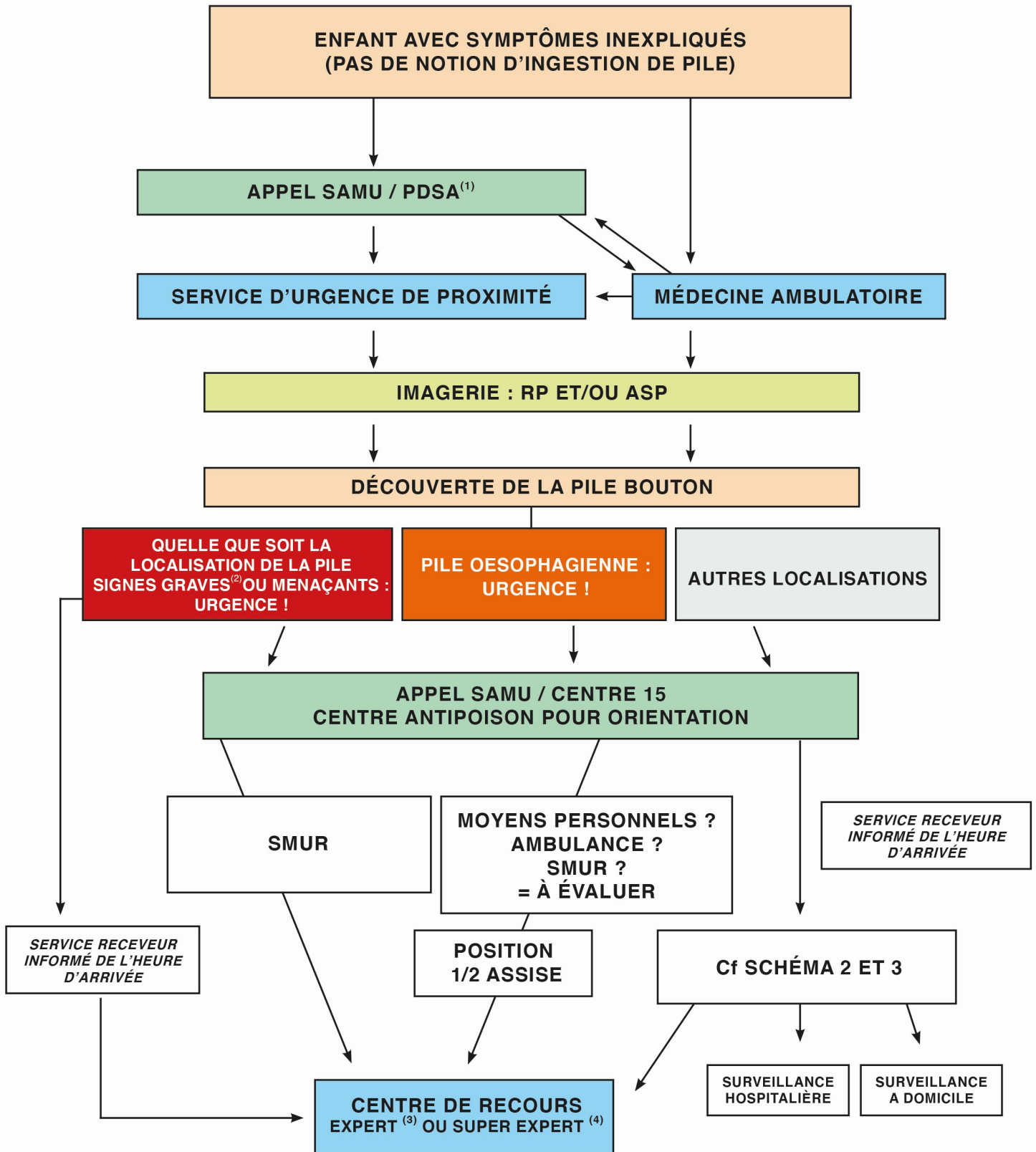


RÉGULATION DE LA PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT AYANT INGÉRÉ UNE PILE BOUTON SANS TÉMOIN



(1) PDSA

PERMANENCE DES
SOINS AMBULATOIRES

(2) SIGNES DE GRAVITÉ

- MALAISE ET PÂLEUR PERSISTANTS
- HÉMATÉMÈSE
- DÉTRESSE RESPIRATOIRE
- INSTABILITÉ HÉMODYNAMIQUE

(3) CENTRE EXPERT

HÔPITAL CAPABLE DE
RÉALISER EN URGENCE ET H24
UNE ENDOSCOPIE DIGESTIVE HAUTE
CHEZ L'ENFANT.

(4) CENTRE SUPER EXPERT

HÔPITAL EXPERT CAPABLE DE
RÉALISER EN URGENCE ET H24
UNE INTERVENTION CHIRURGICALE
THORACIQUE ET VASCULAIRE
CHEZ L'ENFANT.